



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 5 janvier 2016 à 9 heures 30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Marie Claire LACOUR

Elus présents : Corinne ARNOUD, Marie Claire LACOUR, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elus excusés : André GAUTHIER, Jean Luc FRICHET

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Projet d'interconnexion avec le SIE de la Grande Fontaine (70),
- Prime pour médaille d'honneur,
- Réclamation abonné,
- Divers.

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Marie Claire LACOUR est nommée secrétaire de séance.

2. Projet d'interconnexion avec le SIE de la Grande Fontaine (70)

Le Président explique qu'il a assisté, avec les vice-présidents, à quatre réunions sur un projet d'interconnexion entre le Syndicat des eaux du val de l'ognon, le SIE de la Grande Fontaine (regroupant les communes d'Avrigny-Virey, Cult, Cugney, Autoreille et Courcuire) et la commune de Charcenne.

En effet le Maire de Charcenne, Michel RENEVIER, souhaitait réfléchir sur une interconnexion des ressources en eau.

La problématique est une sécurisation de la ressource en eau pour la commune de Charcenne. Le besoin en eau est de l'ordre de 700 m³ par jour (240 000 m³ en 2013) dont 600 m³ pour la seule fromagerie MILLERET.

La ressource actuelle est utilisée au maximum de sa capacité. Des achats d'eau sont réalisés ponctuellement au syndicat de la Grande Fontaine pour alimenter la commune principalement lors de l'étiage d'été. Il conviendrait de mettre en place un secours car les années passées ont montré des faiblesses et la situation pour la laiterie peut être très critique.

Concernant le syndicat de la Grande Fontaine la question se pose pour étudier une alternative au remplacement de la station de traitement actuelle.

Convenant de l'intérêt d'une étude commune entre les collectivités, il a été décidé lors de la première réunion d'examiner une solution d'interconnexion avec le syndicat intercommunal des eaux du Val de l'Ognon. Ce syndicat est le seul à proximité, en capacité à fournir le volume nécessaire à assurer l'alimentation de la commune de Charcenne et du Syndicat de la Grande Fontaine.

Afin de faire avancer le dossier, le Conseil général de Haute Saône a réalisé une étude de faisabilité permettant de présenter des éléments techniques et financiers aux différentes collectivités.

Monsieur Girardi, de la direction des services techniques et des transports a mené cette étude, après avoir rencontré chacun des partenaires.

Les travaux consisteraient en la pose de 12 kilomètres de canalisation, de Courchapon, jusqu'au réservoir d'Avrigny, avec mise en place d'une station de reprise intermédiaire à la sortie de Marnay.

Le coût des travaux se répartit comme suit :

Travaux	quantité	P.U euros	Montant euros H.T.
Tronçon de sécurisation entre Courchapon et Chenevrey	2100 ml	200	420 000
Traversée oignon forage	2	30 000	60 000
Puits à Chenevrey	1	165 000	165 000
Raccordement Marnay réservoir Avrigny	9800 ml	150	1 470 000
Accélérateur	1	85 000	85 000
Branchements Avrigny	50	1500	75 000
Equipements (stabilisateur, raccords)	1	10 000	10 000
TOTAL avec imprévus			2 497 000

Le projet pourrait bénéficier d'un taux de 65% sauf les branchements et le puits qui seraient aidés à 25%.

Le président explique que les premières discussions avaient comme hypothèse une prise en charge des travaux de traversée de l'ognon et de liaison Courchapon Chenevrey par le syndicat des eaux du val de l'ognon car le réseau permettrait de sécuriser les communes de Haute Saône du syndicat en réalisant une seconde traversée de l'ognon pour les desservir. L'impact financier pour le syndicat de la Grande Fontaine et la commune de Charcenne serait de 54 280 euros par an, à répartir entre les communes.

Le tarif de vente en gros pratiqué par le syndicat des eaux du val de l'ognon est de 0.62 euros H.T / m³

Cependant, il explique qu'après présentation de ces premiers chiffres, le Président du syndicat de la Grande Fontaine trouvait que l'impact sur le tarif de l'eau serait de presque un euro, ce qui n'est pas acceptable notamment pour les gros consommateurs, même avec une légère baisse du tarif contractuel avec la SAUR.

Avec ce raisonnement financier, le projet de nouvelle station de traitement lui semblait tout aussi viable.

Le président du syndicat des eaux du Val de l'Ognon explique au bureau qu'il n'a pas voulu proposer un autre tarif de vente d'eau en gros, étant donné ce qui est facturé ce jour aux communes avec qui des interconnexions de ce type ont été réalisées.

Il précise au bureau qu'il a bien exposé le fait que dans cette affaire il faut tenir compte du fait qu'au terme du contrat d'affermage de nouvelles marges de manœuvre s'ouvriront pour le SIE de la Grande Fontaine, peut-être même avant car la loi NOTRe prévoit un transfert de compétence à la communauté de communes en 2020 au plus tard.

Ainsi, après plusieurs réunions avec les intéressés, afin de trouver un compromis dans l'intérêt général, le président explique qu'il a fait une autre proposition financière partant du principe de prendre en charge à hauteur de ce qui aurait été si les travaux de sécurisation de la traversée de l'ognon s'étaient fait tout seuls, en dehors de ce projet plus global.

La traversée de l'ognon et 2.1 km de canalisations jusqu'à chenevrey représente 528 000 euros de travaux.

Si on part du principe que le syndicat aurait obtenu 30% d'aide, cela veut dire qu'il pourrait à participer au projet global à hauteur de 369 600 euros H.T., hors construction du puits qui dans un cas comme l'autre reste subventionné identiquement.

En résumé

Sur cette base le plan de financement de ces travaux peut être le suivant :

Subvention sur interconnexion (65 % de 2 249 500 €)	1 462 175 €
Subvention sur reprise branchement (25 % de 82 500 €)	20 625 €
Subvention sur puits (25 % de 165 000 €)	41 250 €
Montant à la charge du SIEVO (35 % de 1 056 000 € +75 % de 165 000 €)	493 350 €
Montant à la charge du SIE Grande Fontaine (75 % de 82 500 €)	61 875 €
Montant à la charge SIE Grande Fontaine + Charcenne (35 % de 1 193 500 €)	<u>417 725 €</u>
TOTAL	2 497 000 €

Le président explique que chaque collectivité doit se prononcer sur ce plan de financement.

Après débat, le bureau valide à l'unanimité ce plan de financement ainsi que le tarif de vente d'eau en gros de 0,62 euros H.T par m3.

Le bureau souhaite que le syndicat puisse intervenir dans la maîtrise d'ouvrage de ce projet, sachant qu'à terme les installations lui reviendront en exploitation.

(*Délibération 1*)

3. Primes pour médaille d'honneur

Le président explique au bureau qu'il serait souhaitable de définir un montant de gratifications pour les agents recevant une médaille d'honneur du travail.

Il propose 200 euros pour 20 ans, 300 euros pour 30ans et 350 euros pour 35 ans.

Le bureau à l'unanimité approuve. (*Délibération 2*)

4. Réclamation abonné

Le président présente une réclamation d'un abonné suite à un litige sur un compteur détérioré.

En effet, il explique que le syndicat s'est aperçu chez une personne que le compteur avait été vraisemblablement chauffé pour être dégelé, ce qui le rendait inopérant au comptage. L'intéressé conteste les faits. Une rencontre a eu lieu et il a été décidé de soumettre au bureau ce dossier pour décision.

Le bureau, à l'unanimité, après avoir entendu les explications de M. ROLLET et eu lecture des courriers échangés, décide de maintenir la facturation de ce compteur, comme le prévoit le règlement de service. (*Délibération 3*)

5. Point sur les finances

M. Didier ROLLET présente l'état du budget général. Toutes les écritures de fin d'année ne sont pas encore passées. Malgré cela, comme prévu, le budget génère un excédent global d'environ 500 000 euros, permettant de programmer des investissements sur 2016.

Néanmoins, il faut noter que le syndicat a dû ouvrir une ligne de trésorerie, suite aux avances d'argent qui ont été faites pour le raccordement avec le syndicat de Courbet, pour lequel, aucun remboursement, ni des communes ni des financeurs n'a pu encore être sollicité du fait que les dernières factures viennent seulement d'être reçues. Ces frais seront pris en charge par les communes, comme prévu dans la convention nous liant.

6. Divers

Le président explique qu'une rencontre a lieu ce mercredi avec les services de la CAGB concernant les futurs transferts des compétences eau et assainissement aux EPCI en 2018 et 2020.